



ATTESTATION - INSCRIPTION AU VIDE GRENIER

devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation
du Boiscommun Chemault (1)

Nature des ventes et particularités :

Particulier (1) *Déclare sur l'honneur* :
- de ne pas être commerçant,
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce),
- de non-participation de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).
Professionnel (1) *Déclare sur l'honneur* :
- être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce,
- tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal).

NOM Prénoms

Adresse

Tél. Mail

Né(e) le à

Réservemètres Emplacement souhaité (dans la mesure du possible)

Sans véhicule voiture camion remorque (1) N° d'immatriculation du ou des véhicules

Représentant la société (raison sociale)

Ayant la fonction de..... dans la personne morale

N° registre du commerce/métiers de.....

Dont le siège est au (adresse)

N° de la pièce d'identité de l'exposant

Délivré le par

Le règlement de euros pour l'emplacement d'une longueur de mètres linéaires
sera à remettre le jour de la manifestation par chèque à l'ordre du « comité des fêtes de Boiscommun-Chemault » ou en espèces.

Fait à le Signature



FICHE DE RÉSERVATION

Boiscommun Chemault (1)

Cadre réservé à l'organisateur

Date et heure de l'inscription : N° emplacement :

NOM Prénoms

Adresse

Tél. Mail

Né(e) le à

Réservemètres Emplacement souhaité (dans la mesure du possible)

Sans véhicule voiture camion remorque (1) N° d'immatriculation du ou des véhicules

Particulier Professionnel Représentant la société (raison sociale)

Ayant la fonction de..... dans la personne morale

N° registre du commerce/métiers de.....

Dont le siège est au (adresse)

N° de la pièce d'identité de l'exposant

Délivré le par

Le règlement de euros pour l'emplacement d'une longueur de mètres linéaires
sera à remettre le jour de la manifestation par chèque à l'ordre du « comité des fêtes de Boiscommun-Chemault » ou en espèces.

Fait à le Signature